

DECISION

Décision n°: 42
ASM/GG/AG/2024/
Convention avec
le Sage de la Nonette

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2014, reçue par la Sous-Préfecture le 7 avril 2014 et affichée le 7 avril 2014, portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, n° 108 en date du 8 avril 2014,

Considérant la nécessité de passer une convention avec le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette représenté par Monsieur Valentin Deforest, pour l'animation d'une rencontre-débat « Eau et changement climatique »,

DECIDONS :

Article 1 : La passation d'une convention avec le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette représenté par Monsieur Valentin Deforest, pour l'animation d'une rencontre-débat « Eau et changement climatique » à la médiathèque municipale de Senlis le vendredi 15 mars 2024 à 18h.

Article 2 : Cette convention est passée pour la durée de l'animation.

Article 3 : Cette convention est passée à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par l'application informatique télérécourse citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de Senlis,
- Monsieur Valentin Deforest.

Fait à Senlis, le 21 FEV. 2024

Le Maire,
pour le Maire,
et par délégation




Marie-Christine ROBERT
1^{ère} Adjointe déléguée aux
Affaires Culturelles

Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le 22 FEV. 2024
Notifiée à l'intéressé le 22 FEV. 2024
Publié sur le site internet de la collectivité le : 27 FEV. 2024